

**CONSTRUCTION DE 10 VILLAS " LAMIRANDE"**  
**à MATOURY**  
**Travaux de Bâtiment et de VRD**

**1. Maître de l'Ouvrage**

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)  
33, avenue Jean Jaurès  
Boîte postale 812  
97388 KOUROU CEDEX  
Téléphone : 05 94 32 10 34  
Télécopie : 05 94 32 29 95

**2. Procédure de passation**

Appel Public à la Concurrence – Marché à Procédure Adaptée passé conformément aux procédures internes du Maître d'Ouvrage en application de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 et du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 (consultables sur le site [www.simko.fr](http://www.simko.fr) rubrique « appels à concurrence »).

**3. Objet de la consultation**

Réalisation des travaux de bâtiment et de VRD relatifs à la construction de 10 Villas « LAMIRANDE », sur la commune de MATOURY.

Les travaux de Bâtiment feront l'objet d'une seule tranche de réalisation et sont répartis en neuf (9) lots définis ci-après :

- . **Lot n° 1 : Gros œuvre**
- . **Lot n° 2 : Charpente bois - Couverture - Faux-plafond**
- . **Lot n° 3 : Menuiseries Bois - bardage - Cloisons légères**
- . **Lot n° 4 : Menuiseries Aluminium**
- . **Lot n° 5 : Serrurerie**
- . **Lot n° 6 : Electricité**
- . **Lot n° 7 : Plomberie - Sanitaire**
- . **Lot n° 8 : Revêtement sols et murs**
- . **Lot n° 9 : Peinture**

Les travaux de VRD feront l'objet d'une seule tranche de réalisation et sont répartis en trois (4) lots définis ci-après :

- . **Lot VRD n° 1 : Terrassements - Voirie**
- . **Lot VRD n° 2 : Assainissement EU/EP**
- . **Lot VRD n° 3 : Réseaux souples**
- . **Lot VRD n° 4 : Clôtures & espaces verts**

Dévolution en marchés de travaux séparés pour chacun des lots.

Possibilité est offerte aux candidats de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

Les variantes sont autorisées.

**4. Délai d'exécution**

Le délai global d'exécution de l'ensemble des lots est de 10 mois (y compris période de préparation).

**5. Date prévisionnelle de début des travaux**

2<sup>ème</sup> trimestre 2010

**6. Justificatifs à produire**

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat, et (hormis le DC4) en cas de groupement d'entreprises par tous les candidats du groupement y compris le mandataire, en cas de sous-traitance par le ou les sous-traitants désignés obligatoirement, sont les suivants :

- 1 • Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise
- 2 • Lettre de candidature : imprimé DC4 dûment complété, daté et signé

- 3 • Déclaration du candidat : imprimé DC5 dûment complété, daté et signé  
*(l'attention des candidats est attirée sur l'importance des renseignements à fournir sur ces deux derniers documents pour lesquels chaque rubrique devra être remplie avec soin, notamment pour l'examen des garanties professionnelles et financières, critères de choix pour la sélection des entreprises « admises à dire »)*
- 4 • Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé : imprimé DC6 dûment complété, daté et signé  
*(imprimés DC4, DC5 et DC6 disponibles sur le site [www.simko.fr](http://www.simko.fr))*
- 5 • Attestation sur l'honneur datée et signée du candidat justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales lui incombant au 31 décembre 2009
- 6 • Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
- 7 • Attestation sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il ne fait l'objet d'aucune des interdictions de soumissionner énumérées à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005
- 8 • Extrait Kbis ou équivalent
- 9 • Attestations d'assurance Responsabilité Civile et/ou Décennale.

Dès qu'ils en sont informés par lettre, les adjudicataires désignés par la commission d'appel d'offres seront tenus de produire, avant toute notification de marchés et dans un délai de 1 semaine, les certificats et attestations relatifs à la régularité de leur situation fiscale et sociale mentionnés à l'article 18 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

#### **7. Critères de jugement**

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés et signés seront éliminés.

Les offres seront jugées en fonction et dans l'ordre des critères pondérés suivants :

- Valeur technique (notamment la capacité de l'entreprise par rapport aux travaux projetés) appréciée au vu du contenu des éléments du mémoire technique justificatif ; pondération : 50%
- Prix ; pondération : 50%

#### **8. Modalités de financement / paiement**

- Financement : Prêts bancaires
- Paiement : selon les modalités définies à l'article 3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, prix global et forfaitaire avance forfaitaire prévue, acomptes mensuels, délai global de paiement de 30 jours fin de mois, virement bancaire.

#### **9. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appels d'offres**

Les Dossiers de Consultation des Entreprises pourront être retirés à **C. G. BUREAUTIQUE SERVICES** – 60 rue Edgide Duchesne à KOUROU (Tél. 05 94 22 89 53) contre paiement, pour frais de reprographie, d'un chèque de cinquante euros (50 €). Les chèques seront libellés à l'ordre de la S.IM.KO. Prière de bien vouloir faire les réservations dès la publication du présent avis en adressant une télécopie au 05 94 22 89 56.

Par ailleurs, tous frais éventuels d'envoi de dossier seront à la charge du candidat.

#### **10. Date limite de réception des offres**

**14 juin 2010 à 12 heures.**

#### **11. Adresse où les offres doivent être transmises (uniquement sur support papier) :**

Monsieur le Directeur Général  
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)  
33, avenue Jean Jaurès  
Boîte postale 812  
97388 KOUROU CEDEX

#### **12. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre**

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### **13. Renseignements d'ordre administratif et technique**

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)

33, avenue Jean Jaurès  
Boîte postale 812  
97388 KOUROU CEDEX  
Téléphone : 05 94 32 10 34  
Télécopie : 05 94 32 29 95

**14. Procédure de recours**

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Cayenne – 7, avenue du Général de Gaulle – 97300 CAYENNE – Téléphone : 05 94 29 76 30.

Les candidats, dont la candidature et/ou l'offre n'ont pas été retenues, ont un délai de 1 (un) mois à compter de la notification de ce rejet pour introduire un recours auprès du greffe du tribunal.

**15. Autres organes de publication**

Site [www.simko.fr](http://www.simko.fr) rubrique « Appels à concurrence » .

**16. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion**  
**19 juin 2010**